

Nouveaux gradignanais

Vous venez d'arriver ou vous allez vous installer à Gradignan ? L'installation dans une nouvelle ville est un moment où il faut régler certaines questions administratives, se renseigner sur son nouveau cadre de vie... La mairie est là pour vous aider.

Soirée d'accueil

Une fois par an l'équipe municipale et les services municipaux invitent les nouveaux habitants de Gradignan à participer à une soirée d'accueil. Un moment convivial d'échanges, de rencontres, d'informations administratives et de découverte de la ville et de son environnement... suivi d'un verre de l'amitié, dans le cadre du Théâtre des Quatre Saisons.

Vous faites partie des nouveaux gradignanais ? Soyez les bienvenus à Gradignan.

Vous pouvez vous inscrire à la prochaine réunion (2nd semestre 2023) à l'aide du formulaire ci-dessous.

S'inscrire à la prochaine soirée des nouveaux arrivants

Vous connaître

CIVILITÉ (obligatoire)

▼
- Choix de la civilité -

NOM (obligatoire)

PRÉNOM

COURRIEL (obligatoire)

ADRESSE (obligatoire)

VILLE (obligatoire)

Gradignan

CODE POSTAL (obligatoire)

33170

Votre message

INSCRIPTION À LA SOIRÉE D'ACCUEIL

☐ Je souhaite m'inscrire à la prochaine soirée d'accueil des nouveaux Gradignanais.

☐ Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation. [Cliquez ici pour consulter la politique de gestion des données personnelles.](#) *(obligatoire)*

VÉRIFICATION ANTISPAM *(obligatoire)*

Veuillez cocher la case "Je ne suis pas un robot"

 Envoyer

LIENS UTILES

Mobilité

Nouvel arrivant ? Retrouvez toutes les informations sur les modes de déplacement sur le site des Transports de Bordeaux Métropole, rubrique je m'installe : infotbm.com/fr/je-minstalle 

CONTACT

Service proximité - démocratie locale CONTACT

Hôtel de Ville
Bâtiment Atrium
Allée Gaston Rodrigues
CS 50105
33173 Gradignan cedex

 05 56 75 65 40

 Courriel

MAIRIE DE GRADIGNAN

Allée Gaston Rodrigues
CS 50105
33173 Gradignan cedex
Téléphone :
+33 (0) 5 56 75 65 00

HORAIRES :

- » le lundi de 13h à 19h
 - » du mardi au vendredi de 8h à 16h
 - » le samedi de 9h à 12h (permanence État Civil uniquement)
-